



**Introduction du titre de séjour S AA19 Asile – Ukraine**  
Informations sur la mise en œuvre

**11 mars 2022**

Madame, Monsieur,

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'activer le statut de protection S pour les personnes ayant fui l'Ukraine. Ce document contient des informations importantes concernant l'établissement du titre de séjour S. D'autres informations dans le contexte ukrainien vous seront communiquées séparément. En outre, les directives qui seront élaborées dans ce contexte contiendront une rubrique sur les permis S.

1. Forme du titre de séjour

Pour le statut de protection S, un titre de séjour au nouveau format de carte de crédit sans puce de données sera directement introduit (type AA19 Asile). Cette décision a été prise après consultation du comité directeur de l'ASM et après avoir pesé les avantages et les inconvénients. Ce type de titre présente entre autres une sécurité nettement plus élevée contre les falsifications que le livret au format papier.

2. Bénéficiaires de l'AA19 Asile

Toutes les personnes qui obtiennent le statut de protection S.  
Le même type d'autorisation sera introduit ultérieurement pour les catégories N et F.

3. Production du titre AA19 Asile

La production du titre de séjour biométrique a été confiée à la société IDEMIA BV à Haarlem / NL (ci-après IDEMIA). Les cartes sont personnalisées par la société FO-Security à Egg / ZH (ci-après FO-Security). Dès que l'image du visage et la signature sont saisies par les stations de saisie biométrique et que l'autorisation a été accordée dans SYMIC, les données sont automatiquement transmises à FO-Security pour la production du titre de séjour. FO-Security envoie les titres de séjour personnalisés par courrier recommandé soit directement au titulaire, au centre<sup>1</sup>, à l'employeur ou au service cantonal ou communal compétent. Jusqu'à six titres peuvent groupés pour l'envoi (le type d'emballage correspondant doit être indiqué lors de la commande). Pour des raisons de sécurité, l'envoi est effectué en recommandé.

---

<sup>1</sup> Centre cantonal d'hébergement où réside la personne

Chaque canton peut organiser le processus de délivrance du titre de séjour en fonction de ses besoins, en tenant compte du mode de fonctionnement prévu par SYMIC et en procédant à la saisie de l'image du visage et de la signature via les stations de saisie biométrique.

### Données figurant sur le titre de séjour AA19 Asile

#### 3.1. Recto



1. Catégorie de séjour
2. Désignation du document
3. N° du titre de séjour
4. N° SYMIC
5. Image faciale
6. N° SYMIC, date de naissance, catégorie de séjour, date d'échéance (en petits caractères)
7. Nom et prénom du titulaire
8. Sexe
9. Description de la catégorie du titre de séjour
10. Observations des autorités migratoires
11. Nationalité (code ISO à 3 chiffres)
12. Date de naissance
13. Date d'échéance (valable jusqu'au)
14. Deuxième photographie du titulaire avec effet stéréoscopique et année de naissance
15. Signature du titulaire



### 3.4. Facturation

IDEMIA facture mensuellement aux cantons les coûts de production des titres de séjour commandés. La facture distingue les différents types de permis. Dans la même facture, IDEMIA prélève la part des coûts du SEM pour l'exploitation de la PKI uniquement pour les titres de séjour délivrés avec une puce de données. Aucun frais PKI n'est perçu pour les titres de séjour sans puce électronique.

Les coûts liés à l'obtention du permis S dans le contexte ukrainien sont remboursés aux cantons par le biais de la contribution forfaitaire pour les frais administratifs.

### 4. Banques de données RIPOL et SIS

En cas de déclaration de perte ou de vol d'un titre de séjour au format carte, les informations correspondantes doivent être saisies par le canton dans les systèmes RIPOL et SIS. Il en va de même lorsque le titre de séjour ne peut pas être récupéré en cas de retrait de l'autorisation. Les informations doivent se référer spécifiquement au numéro de document du titre concerné et non à son titulaire.

Si un titre de séjour retiré a été obtenu par une fausse authentification au sens de l'article 253 du Code pénal suisse (CP), il faut également le signaler dans le système RIPOL.

### 5. Nom à indiquer sur le titre de séjour

Cette question est réglée avec précision dans la directive sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers du DFJP du 1er janvier 2012. La directive peut être consultée sur Internet en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/auslaenderbereich/aufenthaltsregelung.html>

### 6. Introduction AA19 Asile pour le statut de protection S

Jusqu'à présent, aucun titre de séjour de la catégorie S n'a été délivré. L'introduction du titre de séjour au format carte de crédit pour la catégorie S aura lieu simultanément pour tous les cantons à partir du 14 mars 2022.

Toutes les informations nécessaires à l'établissement du titre de séjour AA19 Asile sont contenues dans le document de formation "AA19 Asile" disponible sur le site Intranet Extranet du SEM (accessible uniquement via le portail SSO).

<https://sharepoint.admin.ch/sites/420-extranet-sem/fr-ch/dokumentationen/informatik/zemis/unterlagen/Pages/default.aspx>

### 7. Préparatifs avant l'introduction

Comme pour les titres de séjour au format carte de crédit AA19 RP et AA19 UE/AELE déjà introduits, les autorités de migration peuvent définir les textes des avis pour la saisie des données biométriques ainsi que les options d'envoi standard. Nous préparerons le système avec les mêmes valeurs que pour l'AA19 RP. Si vous souhaitez d'autres valeurs, veuillez nous en informer à l'adresse [naa@sem.admin.ch](mailto:naa@sem.admin.ch).

Les avis sont générés dans la langue de la commune de résidence. Si votre canton est pluri-lingue, les textes des avis doivent nous être fournis dans toutes les langues utilisées.

8. Support

L'équipe SEM responsable des titres de séjour est à votre disposition pour la configuration initiale du système ainsi que pour l'accompagnement de l'introduction à l'adresse [naa@sem.admin.ch](mailto:naa@sem.admin.ch).

Merci beaucoup pour votre soutien

Cordiales salutations

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM